Subventions aux municipalités pour la résilience climatique

FAQ du Programme

Échéanciers:

1. Quelle est la date limite pour le dépôt des demandes?
   - Les demandes pour le premier cycle de subventions aux municipalités pour la résilience climatique (SMRC) seront acceptées jusqu'au 31 janvier 2022.
2. Sera-t-il possible de présenter une demande l'année prochaine?
   - Si le programme se poursuit l'an prochain, la fenêtre de demandes de subventions sera rouverte à l'automne 2022.
3. Que se passe-t-il si notre demande n'est pas complète à la date limite?
   - Les demandes qui ne sont pas entièrement remplies ne seront pas prises en compte pour ce cycle d'octroi de subventions..

Admissibilité:

4. Une municipalité ou une organisation peut-elle présenter plus d'une demande pour différents projets?
   - Non, une seule demande par organisation sera prise en compte pour une SRMC.
5. Une organisation non gouvernementale (ONG) qui reçoit déjà des fonds de la Fondation Intact peut-elle faire une demande de SMRC en partenariat avec une municipalité?
   - Oui. Si votre organisation reçoit actuellement des fonds de la Fondation Intact par le biais d'un autre programme, vous pouvez toujours faire une demande de SMRC en partenariat avec une municipalité.
6. Une organisation peut-elle faire une demande pour plusieurs municipalités?
   - Oui. Si le projet touche plusieurs municipalités, une seule organisation peut faire une demande et y inclure des lettres de soutien des municipalités représentées.

intact public entities

7. Si notre demande n'est pas retenue, pouvons-nous être pris en considération dans les années à venir?
   - Oui. Si votre demande n'est pas retenue cette année, vous pourrez présenter une nouvelle demande aux prochains cycles de subventions, selon les disponibilités.
8. Comment les demandes sont-elles évaluées?
   - Les demandes seront examinées dans un processus d'évaluation en trois étapes. D'abord, par un membre de l'équipe Empreinte sociale d'Intact, puis par un comité d'examen, avant d'être finalement soumises à l'approbation de la Fondation Intact.
9. Les organisations hors du Canada peuvent-elles présenter une demande?
   - Les demandes doivent être présentées par une municipalité, un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), une instance dirigeante autochtone ou un organisme public d'autre nature exerçant une fonction gouvernementale au Canada (« donataire reconnu »). Les organisations hors du Canada ne sont actuellement pas admissibles.
10. Que se passe-t-il si notre projet coûte plus de 100 000 $?
    - Intact est prête à financer les projets de 100 000 $ tout au plus. Si le budget du projet est plus élevé, vous devrez trouver d'autres sources de financement.

Formulaire De Demande:

11. Puis-je modifier et enregistrer ma demande avant de la soumettre?
    - Oui, le formulaire enregistre automatiquement les informations que vous avez saisies et vous pourrez les modifier, au besoin. Quand vous aurez cliqué sur « Envoyer le formulaire » à la dernière page, vous ne pourrez plus faire de modifications.
12. J'ai des problèmes techniques avec le formulaire de demande en ligne. Qui peut m'aider?
    - Pour tout problème technique avec le formulaire de demande, veuillez communiquer avec l'équipe de Soutien technique à **grants@benevity.com**.

Autre:

13. Pourquoi les subventions sont-elles limitées aux facteurs climatiques comme les inondations et les incendies?
    - De tous les facteurs climatiques extrêmes, les inondations et les incendies de forêt sont les plus fréquents au Canada. Notre investissement dans ces deux domaines est la meilleure solution pour renforcer la résilience climatique des collectivités vulnérables.
14. Pourquoi les solutions d'infrastructures naturelles sont-elles privilégiées?
    - Selon le Centre Intact d'adaptation au climat, les solutions d'infrastructures naturelles sont une option efficace et sous-utilisée pour s'adapter au climat. L'atténuation des risques des changements climatiques, l'adaptation et les avantages économiques en font une valeur sûre. Intact soutient la protection des infrastructures naturelles que nous avons et restaure ce qui a été endommagé.
15. Pourquoi ce programme est-il destiné aux municipalités?
    - Les municipalités peinent à investir dans des projets de résilience climatique, pourtant ces projets sont d'une importance capitale pour protéger les communautés contre les pertes potentielles dues aux inondations et aux incendies de forêt.

Intact DessinMD est une marque déposée d'Intact Corporation financière ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. MC et © Intact Public Entities Inc. et ses sociétés affiliées, 2021. Tous droits réservés.

intact public entities